

## EXOSENS

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 21.648.118,325 €  
Siège Social : Domaine de Pelus, 18 avenue de Pythagore, Axis Business Park, Bât. 5E  
33700 Mérignac  
895 395 101 R.C.S. Bordeaux

---

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS  
(Articles L.225-197-4, L.225-184 et L.22-10-9 du Code de commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-197-4, L.225-184 et L.22-10-9 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'utilisation faite par le Conseil d'administration de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2024, dans sa 24<sup>ème</sup> résolution, en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions.

---

#### 1. Rappel de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale

L'Assemblée générale du 31 mai 2024 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre :

- au profit des membres du personnel salarié de la Société et/ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou au profit des mandataires sociaux éligibles.

Principales caractéristiques de l'autorisation :

- Durée : 38 mois
  - Plafond global : 10 625 000 € représentant 1 % du capital
  - Sous-plafond dirigeants mandataires sociaux : 20 % de l'enveloppe globale
  - Durée minimale d'acquisition : 2 ans
  - Obligation de conservation : 1 an
- 

#### 2. Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice 2025

En date du 28 février 2025, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une attribution gratuite d'actions dans les conditions suivantes :

##### 2.1 Nombre d'actions attribuées

- Nombre total d'actions attribuées : 234 500
- Nature des actions : actions existantes ou nouvelles
- Pourcentage du capital au jour de la décision : 0,46 %

##### 2.2 Bénéficiaires

- Nombre total de bénéficiaires : 75
- Dont dirigeants mandataires sociaux : 1

Le cas échéant (information nominative obligatoire pour les dirigeants mandataires sociaux) :

Nom	Fonction	Nombre d'actions attribuées	Conditions de performance
Cerisier	Directeur Général	39 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ critère 1 : 50 % évolution du chiffre d'affaires</li> <li>○ critère 2 : 25 % lié à la progression de l'EBITDA</li> <li>○ critère 3 : 25 % lié à des critères RSE</li> </ul>

### 2.3 Conditions d'acquisition

- Date d'attribution : 28/02/2025
- Durée de la période d'acquisition : 2 ans
- Date prévisionnelle d'acquisition définitive : 28/02/2027
- Conditions de présence : oui sauf départ à la retraite à l'âge légal
- Conditions de performance :
  - critère 1 : 50 % évolution du chiffre d'affaires
  - critère 2 : 25 % lié à la progression de l'EBITDA
  - critère 3 : 25 % lié à des critères RSE

Pour les dirigeants mandataires sociaux, les critères de performance sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

### 2.4 Obligation de conservation

- Durée : 2 ans
- Engagement spécifique des dirigeants : 30 % de conservation au cours des fonctions

### 3. Actions devenues définitivement acquises au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, aucune action attribuée dans le cadre d'un plan décidé antérieurement sont devenues définitivement acquises.

Pour les mandataires sociaux :

**Nom Nombre d'actions devenues acquises Valeur à la date d'acquisition**

### 4. Actions annulées

Nombre d'actions dont l'attribution est devenue caduque au cours de l'exercice 2025 : 17 750

Motifs : départ, non-atteinte des conditions de performance, etc.

---

## 5. Incidence sur le capital

L'attribution décidée le 28/02/2025 représente :

- 0,46% du capital social au jour de la décision,
  - une dilution potentielle maximale de 0,46%
- 

Nous vous invitons à prendre acte du présent rapport.

Le Conseil d'administration

---

Signé par :

*Jean-Hubert Vial*

73406759906D473...